Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 114 (1969)

Heft: 12

Artikel: Les vingt ans de l'OTAN

Autor: Schneider, Fernand-Thiébaut

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343520

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les vingt ans de l'OTAN

I. INTRODUCTION

L'Alliance atlantique et sa concrétisation, l'OTAN, ont fêté en 1969 leur vingtième année. C'est là un temps record pour une communauté militaire internationale...

A vrai dire, le bilan de l'institution du Pacte comporte un actif et un passif. Avant tout, l'Europe — et le monde tout entier — lui sont redevables de l'économie d'une troisième guerre mondiale.

Par contre, l'Alliance a subi une véritable détérioration au cours de sa longue existence et l'organisation est passée de « Quinze » à « Quatorze », bien que dans la réalité des faits une certaine entente extra-institutionnelle ait restauré quelque peu l'ancienne unité sur le front atlantique.

Quoi qu'il en soit, il peut être intéressant de s'interroger sur l'évolution passée et présente de la Communauté du Pacte, marquée essentiellement par trois événements : la fondation de l'Alliance sous le signe de la sécurité atomique américaine ; le « dégagement » français ; le deuxième « coup de Prague ».

II. PREMIÈRE PÉRIODE : LA SÉCURITÉ ATOMIQUE AMÉRICAINE

La grande faiblesse initiale de l'Alliance, c'était de ne pas résulter d'un sentiment de solidarité des cœurs et des âmes entre les contractants du Pacte.

Bien au contraire, ce dernier avait été conclu sous la pression des événements, sous la menace venant de l'Est, sous le coup de l'émotion causée par la soviétisation de la Tchécoslovaquie...

Dans ces conditions, les alliés européens avaient surtout l'immense désir de trouver leur sécurité à l'abri de l'arme majeure des Etats-Unis. Ceux-ci, pour leur part, agissaient peut-être d'une manière plus désintéressée: il y a toujours, en chaque Américain, le « puritain », animé de la volonté de faire le bien de son prochain en détresse. C'est de ce noble sentiment que découlent le Plan Marshall — pour le redressement économique des alliés européens — et le Pacte atlantique — pour leur protection contre une mainmise communiste...

Et pourtant un certain calcul entrait dans la politique de Washington: contenir l'impérialisme soviétique, aussi préjudiciable aux intérêts des Etats-Unis qu'à ceux de leurs associés occidentaux. A vrai dire, la plus grande nation du monde libre était déçue. Elle avait, pendant la deuxième guerre mondiale, cru en la sincérité de l'allié russe de la « croisade » anti-hitlérienne. Mais bien vite elle avait dû se rendre compte des visées politiques, voire géopolitiques, de l'URSS, préoccupée surtout, dès le lendemain de la reddition du Troisième Reich, d'assurer sa mainmise sur cet ensemble d'Etats devenu depuis, sous l'autorité du Kremlin, le « bloc de l'Est ».

Revenus des illusions du président Roosevelt, les Etats-Unis conçurent alors l'idée d'une organisation défensive — sous leur direction — des pays d'Europe menacés.

En fait, pratiquement détentrice du monopole atomique, la grande nation d'Occident pouvait alors, sans risque aucun, accorder à ses associés une garantie totale. Compte tenu de ces deux réalités — le danger et le monopole — l'Alliance — plus exactement l'organisation, l'OTAN — fut tout d'abord une entreprise essentiellement américaine. Les Etats-Unis fournissaient d'ailleurs les moyens essentiels de la défense, surtout l'arme majeure dont ils se réservaient l'emploi.

Peut-être les alliés européens auraient-ils pu exiger un plus grand droit de décision au sein de l'Alliance et un plus grand nombre de postes-clés. Mais, dans leur ardeur d'obtenir leur protection à l'abri du bouclier atomique américain, ils avaient laissé l'initiative de l'organisation, du commandement et de la répartition des fonctions à la puissance-guide. Dans ces conditions — et la solidarité anglo-saxonne jouant — les principaux hauts commandements furent attribués essentiellement à des titulaires américains, puis britanniques, la France n'obtenant guère que le poste de Commandant en chef Centre-Europe.

Puis la situation évolua. D'abord à cause de la parité nucléaire, réalisée par les Russes. Et ceux-ci avaient su construire simultanément non seulement l'arme, mais les porteurs. Leur propagande fit le reste autour de ces productions : ainsi naquit, aux Etats-Unis, le complexe du « missile gap » qui, nous le savons maintenant, n'était guère justifié à l'époque. Et l'Amérique se sentit alors menacée sur son propre territoire...

Et pourtant, elle refusait toujours à ses alliés la fourniture de

bombes atomiques ou la communication des secrets de fabrication de cette arme.

Or, l'Europe atlantique pouvait s'interroger — dans ces conditions — sur la valeur de la promesse américaine. Puis, hésitant vraiment à employer d'emblée l'instrument de la terreur en cas d'agression, Washington voulut éluder le redoutable choix entre « le tout et le rien », c'est-à-dire entre l'apocalypse nucléaire — qui risquait d'entraîner dans un commun désastre les deux adversaires — et la capitulation devant le fait accompli de l'occupation de l'Europe. Et ce fut l'adoption, par les USA, de la doctrine de la « riposte souple ». En d'autres termes, une adaptation continuelle de la riposte à la quantité d'agression subie.

Et cette « escalade » progressive, d'abord de type classique, ne devait passer qu'en dernier lieu à la réplique nucléaire, avec les armes dites « tactiques », avant tout. L'adversaire, de la sorte, pensait-on, devait avoir le temps de réfléchir et de s'arrêter avant cette phase atomique qui aboutirait à un suicide commun... Mais encore fallait-il rendre « crédible » cette menace au recours à l'arme de la terreur...

Cette nouvelle attitude américaine indisposa le général de Gaulle. En effet, dans cet étrange échange de terrain contre du temps, le laps de réflexion accordé à l'agresseur pour sa décision de traiter plutôt que de déclencher la catastrophe, se soldait par l'abandon de territoire atlantique. Et, de la sorte, toute l'Europe risquait d'être occupée avant la fin du processus de l'escalade. Le chef d'Etat français ne partageait donc pas cette nouvelle stratégie que Washington entendait imposer à ses alliés, se réservant d'employer d'emblée l'arme atomique seulement en cas d'attaque sur le territoire national des Etats-Unis 1.

A vrai dire d'autres considérations dictaient l'attitude américaine. A la Maison Blanche on n'a jamais aimé traiter deux questions à la fois. Quand les Etats-Unis s'intéressaient à l'OTAN, ils négligeaient l'Extrême-Orient. D'où la victoire de Mao Tsé-toung. Puis, ayant mis sur pied le dispositif atlantique, ils s'engagèrent en Extrême-Orient. Leur attention, de ce fait, fut détournée de l'Europe. Et puis, afin de ne pas susciter de difficultés dans leurs rapports avec « l'autre Grand », ils eurent à cœur de ne pas indisposer Moscou. Et d'un commun accord — tacite tout au moins — fut admis, entre les deux géants, le maintien

¹ On ne voit guère comment, « nous, officiers suisses », pourrions être d'un autre avis! Mft.

du statu quo autour du front atlantique. C'était donc la perpétuation de la division de l'Allemagne et de l'Europe. Il apparut alors que l'intérêt des Etats-Unis ne coïncidait pas toujours avec celui des alliés de l'ancien continent. L'esprit de l'Alliance s'en trouva modifié et c'est là la cause profonde du dégagement français qui — bien que n'affectant directement que l'organisation, l'OTAN — créait une certaine crise au sein de l'Alliance et marquait une nouvelle phase dans l'histoire du Pacte atlantique.

III. DEUXIÈME PHASE: APRÈS LE DÉGAGEMENT FRANÇAIS

Certes, le général de Gaulle avait de sérieux motifs de mécontentement vis-à-vis des Etats-Unis au sein de l'Alliance. Et pourtant son geste fut inattendu et eut l'effet d'une bombe dans le ciel de l'OTAN. Les arguments invoqués par lui étaient d'ailleurs d'ordres très divers :

— Refus de l'intégration, par crainte, pour la France, « d'être effacée en tant que nation ». Le général de Gaulle, en effet, manifestait une conception de la souveraineté nationale intangible, qui remonte à celle de nos légistes, de Bodin notamment, qui la définissait comme la « maxima potestas », base éternelle de la toute-puissance des rois de France.

Fidèle à une telle doctrine, léguée par l'ancien régime à la « Nation une et indivisible » de nos conventionnels, le chef d'Etat français revendiquait pour son pays « le droit de décider de son destin », seul, sans l'emprise d'une autorité extérieure supranationale, voire multinationale.

- Refus d'être impliqué « dans un conflit étranger ». Le général craignait, disait-il, de voir son pays entraîné, du fait de ses engagements vis-à-vis de l'Alliance, dans une guerre « qui ne serait pas celle de la France ».
- Refus de la doctrine de la « flexible response ». Pour le chef d'Etat français, il ne pouvait y avoir qu'une réplique possible à une agression caractérisée : la riposte nucléaire massive. Et c'est celle-ci que mettait en cause la nouvelle stratégie américaine, réaction de Washington à la menace directe pesant sur le territoire des Etats-Unis, du fait de la parité atomique russe. Or, il ne s'agit pas de « libérer » l'Europe, mais de la défendre. Ce qui n'était pas le cas, disait le général de Gaulle, pour la « flexible response » dont l'application solennelle risquait, ainsi que

nous l'avons déjà remarqué, d'aboutir à l'invasion de toute l'Europe occidentale, avant le déroulement des aggravations successives du processus préconisé par les experts américains.

— Possibilité d'engager le dialogue avec une Russie ayant subi une certaine évolution : pour le général de Gaulle, l'Alliance devait devenir « l'instrument du dialogue Est-Ouest ». Mais cette prise de contact, selon lui, était avant tout l'affaire des Européens eux-mêmes. Tout en admettant des accords bilatéraux entre pays de l'Est et de l'Ouest du continent, le rapprochement considéré devait envisager surtout « l'Europe européenne », telle que la voyait le général de Gaulle, c'est-à-dire un groupement de fait, plutôt qu'une organisation institutionnelle.

En outre, le chef d'Etat français aimait évoquer une « Europe de l'Atlantique à l'Oural », sans cependant préciser davantage sa pensée sur ce point.

— En face de cette conception les Etats-Unis observaient une attitude quelque peu contradictoire.

L'orientation américaine de l'époque a été remarquablement définie par Henry Kissinger, en juin 1966, devant une commission du Sénat de Washington, où cet expert parlait des « inconséquences » de la thèse générale de son pays et qu'il résumait en trois propositions :

- 1°) Fidélité à la communauté euraméricaine, sur la base d'une association d'un « partnership » sur un parfait pied d'égalité.
- 2°) Soutien à une construction européenne, fédérale.
- 3°) Une défense intégrée, mais à direction américaine.

En bref, ce que préconisait à l'époque l'Amérique sur le plan politique, c'était — bien que le terme ne figurât point dans l'exposé de M. Kissinger — ni plus ni moins une « Confédération euraméricaine » entre les « Etats-Unis d'Amérique » et les « Etats-Unis d'Europe ».

Mais, quoi qu'il en fût de cette conception d'une Europe fédéraliste — politique et économique — associée aux USA dans une puissante confédération, par contre, pour la défense atlantique les Etats-Unis réclamaient, dans le cadre de l'OTAN, tout le contraire d'un statut confédéral.

C'était là une flagrante attitude contradictoire de la part d'un peuple évidemment non cartésien. Le raisonnement des dirigeants américains était le suivant :

— Toute défense étant indivisible, les Etats-Unis, détenteurs de 95 % du potentiel nucléaire occidental, peuvent donc seuls assumer, dans le cadre de l'Alliance, la responsabilité de la défense atlantique.

En bref, en dépit de tous les projets envisagés ou même réalisés — notamment la constitution d'un comité nucléaire atlantique — Washington entendait rester le centre de l'Alliance, l'Amérique devant être la puissance-guide de l'OTAN.

C'est là que se situait la grande controverse entre les USA et le général de Gaulle, dans cette prétention qui se concrétisait dans l'imposition à l'ensemble des nations atlantiques de la stratégie de la « flexible response », contre laquelle réagissait le chef français, non sans raison. Car cette attitude de Washington, c'était la négation à la fois de l'autorité de l'instance politique suprême de l'Alliance — du Conseil atlantique — et du principe de l'égalité entre tous les pays-membres de l'Organisation.

Quoi qu'il en soit de cette divergence de vues entre la France et les USA, la rupture entre Paris et l'OTAN est désormais consommée. Quelles en ont été, pour la France et pour l'Alliance, les conséquences?

— Conséquences du dégagement français.

— Pour la France:

La France retrouve sa liberté de décision. Elle reste fidèle à l'Alliance, en quittant l'OTAN. Elle ne risque donc plus d'être entraînée « malgré elle dans un conflit extérieur ». Mais cette liberté, elle la paie fort cher. En effet, le départ du territoire national des organisations atlantiques comporte pour elle des inconvénients majeurs qui s'ajoutent à ceux de son absence de divers organismes ou de certaines réunions :

1°) La France ne fait plus entendre sa voix quotidiennement à l'OTAN et dans les grands commandements. En effet, elle participe bien aux séances du Conseil atlantique, où sont évoqués seulement les grands principes de l'Alliance. Mais elle est absente de celles du Conseil de l'OTAN, celui des « Quatorze », au sein duquel est définie la stratégie commune, et d'où émanent les directives de base pour les commandements atlantiques.

2°) Depuis le départ des organisations alliées, la France — Paris surtout — n'est plus le centre géographique des activités atlantiques et de la défense de l'Europe du Pacte.

De ce fait, le rayonnement français et les contacts avec les personnalités atlantiques de passage ne produisent plus leurs effets bénéfiques pour la France, l'Europe et l'ensemble du monde occidental.

Le Collège de Défense de l'OTAN, haut lieu de la pensée atlantique — et aussi de la pensée française quand il se trouvait à Paris — ne joue plus son double rôle : Rome n'a pas remplacé Paris...

3°) Au sein de l'organisation quittée, le départ français — par une étonnante ironie du sort — a accentué encore la prépondérance américaine. Car une certaine solidarité franco-allemande n'y fait plus contrepoids à la toute-puissance de la nation-guide.

— Conséquences pour l'Alliance

En échange du « passif » exposé, qui atteint surtout la France ellemême, le départ français entraîne du moins certaines conséquences heureuses pour l'ensemble des nations alliées. D'abord il a attiré de nouveau l'attention des Etats-Unis — alors trop absorbés par leurs soucis d'Extrême-Orient — sur l'Europe, où s'instaurait une regrettable perpétuation du statu quo de la division.

La solidarité des deux Grands accentuait cette tendance au détriment des alliés européens, de la République fédérale surtout. D'où cette crise de l'OTAN dont le général Norstad disait que le général de Gaulle n'était « pas le seul coupable ». L'ancien commandant suprême allié en Europe soulignait ainsi notamment les responsabilités américaines dans la détérioration de l'Alliance, détérioration dont le dégagement français n'était que l'aspect le plus spectaculaire.

Les alliés de la France ont donc procédé à de salutaires réflexions. Ils ont du moins reconnu la nécessité de rechercher des relations plus suivies avec l'Union Soviétique et les associés de celle-ci : l'Alliance apparaît désormais comme l'éventuel instrument du dialogue ultérieur entre Est et Ouest.

Par ailleurs, l'Amérique, instruite par son expérience d'Extrême-Orient, a pris conscience de son véritable rôle dans l'ensemble du monde de la liberté: la coordination au sommet — et là seulement des efforts de tous ceux qui entendent défendre leur indépendance contre les impérialismes rouge ou jaune. Mais les présidents Johnson et Nixon ont compris également le corollaire de cette vocation de la première puissance mondiale : la responsabilité de ses alliés de tous les continents d'assumer leur propre défense, avec l'appui des USA, bien entendu.

Et ainsi se dessine peu à peu l'idée d'une « Europe aux Européens », d'une entité qui ne sera fédérale qu'à long terme, mais qui, dès maintenant, doit être prise en considération par Washington, dont les intérêts ne coïncident pas toujours — nous l'avons constaté — avec ceux des alliés de l'ancien monde. Et cette remarque s'applique aussi bien au domaine de la défense qu'à celui de l'économie...

Mais, dans l'immédiat, l'OTAN a bien subi une régression : elle est réduite à quatorze membres. L'on ne saurait partager le point de vue de l'ambassadeur Cleveland, qui déclarait que, dans le conflit qui opposait la France à l'OTAN, celle-ci avait « gagné par le score de 14 contre 1 ». Car l'organisation des « Quatorze » est inférieure à celle qu'elle fut à « Quinze ».

Toutefois, il faut constater que la France, ayant quitté les institutions et commandements atlantiques, a cependant offert de procéder à des accords des plans français et atlantiques, afin de faciliter une coopération éventuelle en cas de conflit. Quant aux troupes stationnées en Allemagne fédérale, elles sont restées en place. Les contacts entre les deux armées sont particulièrement cordiaux et suivis. Les divisions françaises sont constamment entraînées à travailler en liaison étroite avec la Bundeswehr et prennent souvent part aux manœuvres de cette dernière. En somme, la collaboration militaire franco-allemande, bien qu'ayant cessé d'être en quelque sorte institutionnelle, ne s'en est pas moins intensifiée depuis le dégagement opéré.

En résumé, malgré un certain affaiblissement de l'OTAN, l'Alliance a survécu à sa crise; elle a, en outre, pris conscience de son nouveau rôle d'instrument de l'éventuel dialogue Est-Ouest. A vrai dire, cette conviction de la nécessité d'une orientation autre que la militaire a suscité, pendant un certain temps, un incontestable relâchement de l'effort antérieur.

Ce fut d'abord l'Amérique, qui effectua des prélèvements sur ces divisions d'Allemagne. Puis la Grande-Bretagne et la Belgique suivirent son exemple. Même la République fédérale entendit alors réduire le nombre de ses brigades à effectifs pleins...

La doctrine semblait justifier ces mesures, dictées d'ailleurs par des considérations d'ordre financier. Les experts anglo-saxons eurent donc recours — pour les besoins de la cause — aux théories du « temps de préalerte » et de la « rotation ». Des préparatifs d'agression, disaient-ils, ne peuvent désormais plus passer inaperçus. Et le temps de tension précédant obligatoirement l'attaque permettrait d'acheminer des renforts de l'extérieur, d'Amérique surtout. Des exercices devaient habituer les troupes américaines — objet d'une constante « rotation » entre l'Ancien et le Nouveau-Monde — à de telles opérations et démontrer la « fiabilité » de la nouvelle doctrine...

En vain le général von Kielmansegg, alors Commandant en chef Centre-Europe, s'élevait-il contre ces affirmations et tentait-il de démontrer la possibilité, pour l'ennemi éventuel, d'acheminer vers le front atlantique des renforts non immédiatement décelés par les services occidentaux.

L'invasion de la Tchécoslovaquie — en confirmant la thèse du général allié — a quelque peu perturbé l'euphorie antérieure et amorcé une nouvelle phase de l'évolution de l'Alliance et de l'OTAN.

IV. TROISIÈME PHASE: APRÈS PRAGUE

L'invasion de la Tchécoslovaquie, en introduisant de nouvelles divisions russes en Europe centrale, a singulièrement rapproché du front atlantique une partie plus importante des forces soviétiques. En outre, cette opération marquait le commencement d'une reprise en mains, par la puissance-guide, de l'ensemble des pays satellites.

Les nations atlantiques ont compris alors combien le relâchement de leur alliance avait favorisé l'action des « durs » du Kremlin. Il est exact que le dégagement français, l'immobilisme américain en Europe, ainsi que certaines difficultés financières chez la plupart des pays occidentaux avaient abouti à une véritable mise en veilleuse de l'organisation atlantique. En outre, à l'époque du coup de force, l'intervention du président Johnson avait été comme bloquée par les agitations d'une Amérique en proie aux émotions d'une campagne électorale.

En Europe même, en dépit du pacte franco-allemand, aucune définition d'une politique extérieure commune n'avait été réalisée entre partenaires occidentaux. Aucune action concertée ne s'était donc opposée à l'entreprise russe qui, brutalement, réalisait une menace accrue face au dispositif atlantique. Désormais, en effet, la « plateforme tchèque » était garnie de Russes, devant les quelques divisions du II^{me} Corps allemand, responsable de tout l'espace entre Main et Danube, contre un agresseur éventuel libre de sa direction d'attaque.

Face à l'Allemagne du Nord stationnent maintenant toujours 20 divisions soviétiques en première ligne, ainsi que 6 divisions est-allemandes, devant 16 polonaises et 2 soviétiques en deuxième échelon.

Le danger est d'autant plus grand que les unités orientales disposent d'une puissance de feu largement accrue, au service d'un personnel réduit. Il s'agit donc là de formations extrêmement mobiles, donc particulièrement aptes à une guerre-éclair. Le général Lemnitzer, dont il convient de rappeler ici le cri d'alarme, déclarait alors : « Les pays du Pacte de Varsovie possèdent les forces classiques les plus puissantes du monde d'aujourd'hui... appuyées par des moyens aériens tactiques et nucléaires... et des moyens nucléaires stratégiques susceptibles d'infliger à l'Occident des dommages catastrophiques. » 1

La prise de conscience du danger nouveau, par les Occidentaux, a du moins abouti à quelques mesures heureuses. L'Amérique a stoppé ses retraits de troupes et elle a fait participer à des manœuvres atlantiques des unités actuellement stationnées aux Etats-Unis, mais soumises au processus de la rotation entre les deux continents. A vrai dire, l'efficacité du procédé est sérieusement contestée. Car l'Europe, en cas d'agression, ne serait sans doute pas secourue à temps par des renforts venus d'au-delà des mers, ainsi que nous avons pu le constater au cours de nos développements.

Mais, en dépit des accords intervenus entre la R. F. A. et la France, le commandant en chef allié devra étirer son dispositif, pour tenir compte du fait que l'intervention française n'est qu'éventuelle dans le cadre de l'OTAN, dont elle ne fait plus partie. Et les Etats-Unis se verront peut-être dans l'obligation d'admettre l'engagement d'emblée de leurs forces nucléaires, dont ils entendaient précisément retarder la mise en œuvre. Cependant, peu à peu, des experts américains, conscients de cette nécessité, reprennent l'idée d'une possible riposte atomique massive d'entrée de jeu...

L'Allemagne, pour sa part, a pris la résolution de porter à leur plein effectif les brigades qu'elle avait décidé de réduire. Les Pays-Bas ont

¹ Voir R.M.S., janvier 1969, « A l'OTAN, quoi de nouveau? », p. 2. Réd.

envisagé une augmentation de leur budget de défense, alors que la Belgique a arrêté ses retraits de troupes.

Quant à la Grande-Bretagne, elle a franchement « opté pour l'OTAN », dans son dernier Livre blanc. Les éléments retirés de « l'Est de Suez » seront en partie consacrés à la défense atlantique et il est procédé à un renforcement de Malte, compte tenu de la nouvelle présence soviétique navale en Méditerranée.

D'autres mesures — communes celles-ci — ont été prises pour tenir compte d'une menace accrue sur les flancs du dispositif atlantique. En particulier, une force aéro-navale collective, pour faire face à la nouvelle menace dans les « mers chaudes ».

Enfin, il convient de rappeler ici la récente évolution américaine, qui, favorisant une prise de conscience européenne, doit normalement aboutir à une certaine « européanisation », même au sein de l'Alliance, pour la mise en œuvre de la défense du continent.

V. CONCLUSION

Au terme de nos réflexions, nous constatons qu'au cours de ses vingt années d'existence l'Alliance atlantique a connu bien des vicissitudes. Mais — en dépit du dégagement français de l'OTAN — elle a résisté à l'épreuve du temps et elle a rempli sa mission, en préservant la paix en Europe.

Et pourtant, la sécurité du monde occidental n'est encore assurée ni définitivement, ni parfaitement, notamment du fait de l'invasion de la Tchécoslovaquie et d'une constante amélioration du potentiel militaire du Bloc de l'Est, sur les flancs du dispositif atlantique notamment.

Un nouveau départ de l'Alliance s'impose donc. Déjà, la bonne volonté de part et d'autre a permis d'assurer un modus vivendi entre la France et les « Quatorze », en vue de la défense commune qui — si elle n'est plus intégrée — devient le fait d'une « concertation » qui a quelque peu surmonté la rupture de 1966.

Un plus grand rapprochement semble se dessiner maintenant. D'une part, la nouvelle orientation française, plus « atlantique » et plus « européenne », semble favoriser une association ultérieure, sur la base d'un véritable « partnership » entre les Etats-Unis du Pacte et une Europe atlantique regroupée.

Le président Nixon, pour sa part, s'est engagé incontestablement dans cette voie du salut. Dans un discours au titre prometteur — « L'Alliance atlantique, trait d'union entre les Etats-Unis et l'Europe » — il a assigné à l'Alliance trois objectifs essentiels :

- Ajustement au nouveau rapport des forces en Europe.
- Coordination des politiques nationales en vue de la prévention des crises.
- Nouvelles initiatives pour une compréhension entre Est et Ouest.

Ce programme pourrait définir une nouvelle et bénéfique phase dans l'évolution atlantique. Se réalisera-t-il bientôt pour le plus grand bien de l'ensemble du monde de la liberté ? L'avenir nous le dira...

Colonel Fernand-Thiébaut SCHNEIDER

